

me dans presque tous les Ordres et Congrégations, et qui consiste en des accusations ou proclamations faites au chapitre des fautes extérieures commises contre la Règle ou les usages de la maison; les humiliations, la dépendance absolue de l'obéissance, tout cela habitue l'âme à se détacher d'elle-même et à s'attacher à Dieu. Le religieux peut ainsi expier beaucoup pour lui-même et aussi beaucoup pour le monde, car il est le ministre par excellence de la fonction sociale de l'expiation, comme il l'est de celle de la prière. C'est ce qui faisait dire à saint Eloi écrivant aux religieux de Saignac: "Moi, votre suppliant, à la vue de la masse de mes péchés, et dans l'espoir d'en être délivré par Dieu, je viens vous donner peu de chose pour beaucoup, de la terre en échange du ciel, ce qui passe pour ce qui est éternel."

F. M. Glidas, ptre, O. C. R.